

2019-6402
2020-08-12

L'homologation de ce produit a été révoquée le 02 mars 2023.
La fabrication et l'importation du produit sont dorénavant interdites. En vertu de l'alinéa 21(5)a) de la Loi sur les produits antiparasitaires, les stocks de produits existants au Canada peuvent encore être écoulés pour un temps limité selon le calendrier d'abandon graduel de la base de données Information sur les produits antiparasitaires (<https://pesticide-registry.canada.ca>).

Purge III Insecticide

Produit de pulvérisation dosé sous pression

PURGE III est conçu pour l'usage dans les distributeurs doses automatiques pour contrôler mouches, moustiques, moucheron et petites mites volantes. Le distributeur active automatiquement la valve dosée spéciale toutes les 15 et/ou 30 et/ou 45 minutes. Dans un délai de 24 heures le secteur est relativement libre de mouches, moustiques, moucheron, et petites mites volantes et avec l'utilisation continue, réduit les ennuis créés par ceux-ci. L'efficacité de ce produit sera apparente moins d'une heure après que le distributeur est activé. NE PAS utiliser dans les habitations, notamment les maisons, les appartements ou les pièces jouxtant les habitations (comme le garage et le sous-sol), les écoles, les garderies, les hôpitaux, les chambres d'hôtel, de motel et de centre de villégiature, ou tout autre endroit où des enfants peuvent passer plus de 4 heures par jour.

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF :

Pyréthrine.....0.975%
* Pipéronyl Butoxyde.....1.950%
N-octyl bicycloheptène dicarboximide.....3.050%

N° D'HOMOLOGATION 30616 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ETIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTEÉ DES ENFANTS.

AVERTISSEMENT

RISQUE D'EXPLOSION INFLAMMABLE

Voyez au verso pour les lieux d'utilisation et autres mesures de précaution.

CONTENU NET 216 mL – 503 mL

Produit des É.U. d'Amérique

FMC Corporation
2929 Market Street,
Philadelphia, PA 19103
USA
1-800-331-3148

POUR L'ASSISTANCE MÉDICALE EN CAS D'URGENCE, COMPOSER LE 1 800 331-3148

INFORMATIONS GÉNÉRALES

PURGE III doit être utilisé pour contrôler mouches, moustiques, moucheron et petites mites volantes dans:

- A. Les services de restauration et les aires de préparation des aliments;
- B. Usines de transformation des produits alimentaires;
- C. Magasins, supermarchés, entrepôts, maisons de repos;
- D. Fermes, granges, laiteries et les endroits dans les laiteries où l'on manipule les œufs et le lait.

MODE D'EMPLOI

RESTRICTIONS

- **NE PAS** utiliser dans les habitations, notamment les maisons, les appartements ou les pièces jouxtant les habitations (comme le garage et le sous-sol), les écoles, les garderies, les hôpitaux, les chambres d'hôtel, de motel et de centre de villégiature, ou tout autre endroit où des enfants peuvent passer plus de 4 heures par jour.
- **NE PAS** appliquer à l'intérieur d'une usine en pleine activité de transformation d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés à la consommation humaine ou animale, ou les sortir de la zone à traiter. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, ou les laver à fond après le traitement.
- Il est interdit d'appliquer le produit sur le bétail servant à la production d'aliments destinés à la consommation humaine.

PURGE III est conçu pour l'usage dans les distributeurs doses automatiques. Le distributeur active automatiquement la valve dosée spéciale toutes les 15 et/ou 30 et/ou 45 minutes. L'utilisation recommandée est de 24 heures: mais si moins de 24 heures d'utilisation sont requises, le distributeur devrait être réglé pour commencer une heure avant que le contrôle soit désiré et continuer une heure après que le contrôle n'est plus nécessaire. On suggère que le récipient soit changé au moins une fois par mois.

Des facteurs tels que le débit d'air, la taille de l'espace traitée, l'humidité et la température ambiante affectent l'activité des insectes et le contrôle de ceux-ci. Ainsi, une unité par 6000 pieds cubes d'espace libre devrait être considérée comme la moyenne avec des ajustements faits selon les conditions spécifiques du site d'utilisation.

1. Enlevez le chapeau protecteur du dessus de la cannette et insérer dans le distributeur.
2. Suspendez le distributeur à 2 ou 3 mètres du plancher et à un endroit où la circulation d'air transportera les particules à travers la pièce.

Comme pour toute méthode de contrôle des insectes, les meilleurs résultats sont obtenus lorsque des pratiques d'hygiène et autres pratiques anti-insectes sont suivies.

**POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUR L'UTILISATION DE CE PRODUIT, APPELER AU
1 800 321-1FMC (1362)**

PRÉCAUTIONS:

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
- CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU. SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL. Éviter tout contact avec la peau et éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Ne pas utiliser ce produit dans des pouponnières ou dans les pièces où sont confinés des jeunes enfants, des personnes malades ou âgées.
- Ne pas installer le distributeur directement au-dessus ni à moins de 3.7 m de tout endroit consacré à la manutention ou à la distribution des aliments.
- DANS LES USINES DE CONDITIONNEMENT DES VIANDES ET DE TRANSFORMATION DES ALIMENTS, vaporiser seulement si l'usine n'est pas en opération.

2019-6402
2020-08-12

- Les viandes, ingrédients et matériaux d'emballage doivent être retirés de la pièce. Couvrir l'équipement de manutention des aliments.
- Toute surface traitée qui peut entrer en contact avec des viandes doit être lavée et rincée à fond avec de l'eau potable, après la pulvérisation et avant d'être réutilisée avant le début des opérations.
- Ne pas vaporiser au-dessus du lait ou de l'équipement de traite. Se laver après usage.
- Le contenu est toxique pour les poissons et les oiseaux.
- Ne pas contaminer l'eau ni les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

DANGERS PHYSIQUES OU CHIMIQUES: PRODUIT SOUS PRESSION. Ce contenant peut exploser s'il est chauffé. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C. Ne pas perforer ni incinérer le contenant. Ne pas laisser le jet de pulvérisation entrer en contact avec le plastique ou des surfaces peintes ou vernies.

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes. Contient des distillats de pétrole.

ENTREPOSAGE: Ne pas entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue. Conservez ce produit dans son emballage d'origine bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conservez dans un endroit frais et sec (préférentiellement verrouillé) inaccessible aux enfants et aux animaux.

ÉLIMINATION: Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

ÉLIMINATION DU CONTENANT: Non rechargeable. Lorsque le contenant est vide, appuyer sur la buse pour faire sortir toute la pression. Éliminer le contenant vide conformément aux exigences provinciales. Ne pas perforer ni incinérer. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.